

CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

CE N° 0380 - CPR - 491

Dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 du parlement Européen et du conseil du 09 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que pour le(s) produit(s) :

OKOUCENT INTERIEUR

Description produit :

Pour usage structurel

Contreplaqué conforme à la norme EN 636-1 Pour utilisation en milieu sec

Produit par : ROUGIER GABON

Fabriqué dans l'usine située : LIBREVILLE - GABON

FCBA, en tant qu'organisme notifié n° 0380, a réalisé l'inspection initiale de l'établissement et du contrôle de la production en usine et réalise la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanente du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence **NF EN 13986 : 2004 + A1 : 2015** sont appliquées.

Ce certificat est délivré pour la première fois le **30/09/2013** et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique harmonisée de référence, les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine restent conformes.

La liste des certificats de conformité valides est disponible sur le site www.fcba.fr.

Pour FCBA,

Délivré à CHAMPS-SUR-MARNE, 27/04/2017
N° 491/2013-FR/2

Annule et remplace le n° 491/2013-FR/1

LE DIRECTEUR CERTIFICATION
Alain HOCQUET